

9440 - Visionner à la mosquée des cassettes vidéo dans lesquelles apparaissent des scènes où l'on voit des croix

La question

Nous disposons de vidéo cassettes au Centre islamique. Dans le cadre de notre programme culturel à la mosquée, nous voulons présenter une vidéo cassette qui contient une pièce de théâtre relative à l'histoire de Jérusalem. La cassette ne contient pas de musique et l'on y relate l'histoire d'un point de vue religieux, mais l'un des auteurs de la pièce porte une croix parce que jouant le rôle d'un prêtre. Y a-t-il du mal à présenter cette cassette aux musulmans si l'on sait qu'il est apte à rattacher les jeunes d'ici, les enfants et les vieux à l'une des causes contemporaines des Musulmans ?

La réponse détaillée

Les mosquées sont construites pour être animées par le rappel d'Allah et la célébration de la prière et l'enseignement des connaissances religieuses. Allah a permis d'honorer les mosquées. Ce qui signifie qu'il faut les préserver de toute vaine activité incompatible avec leur caractère sacré, comme les vains propos, la distraction ainsi que toute sorte de propos et d'actes insignifiants.

La présentation de pièces de théâtre à la mosquée – même s'il s'agit d'une pièce à caractère religieux – ne convient pas à la mosquée à cause de son contenu consistant dans une représentation filmée. Ces deux éléments constituent les deux axes de tous les programmes de distraction, malgré la diversité de leurs formes et objectifs. Il convient que les Musulmans s'en passent et se contentent de l'enseignement qui demeure possible et facile. La représentation peut difficilement être débarrassée d'un contenu répréhensible, important ou pas.

Quant au fait de jouer au théâtre, son ambiguïté est plus claire. Si l'on ne peut pas ne pas présenter ses films, il faudrait le faire ailleurs que dans les mosquées par respect pour leur caractère sacré et pour en éloigner tout ce qui a trait à la distraction.